



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUÉRET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-065

OBJET : CRÉATION D'INSTANCES CONSULTATIVES COMMUNES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS, ÉTABLISSEMENT PUBLIC RATTACHÉ

DÉLIBÉRATION : 2026-065
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : CRÉATION D'INSTANCES CONSULTATIVES COMMUNES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS, ÉTABLISSEMENT PUBLIC RATTACHÉ

RAPPORTEUR : Marine DUMÉRIL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-5 et suivants ;

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2026 ;

Le Maire précise aux membres du conseil municipal que l'article L. 251-5 du code général de la fonction publique prévoit qu'un comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Conformément aux articles L251-7 (CST), Art. L261-4 (CAP) et Art. L 261-6 (CCP) du code général de la fonction publique, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un comité social territorial, des Commissions Administratives Paritaires et une Commission Consultative Paritaire, communs, compétents à l'égard de tous les agents de la collectivité et du (des) établissement(s) ;

Considérant que les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé au 1er janvier 2026 pour la Commune de Saint-Herblain et le CCAS de Saint-Herblain sont de 1 281 agents (Commune : 1 215 agents et C.C.A.S : 66 agents), ils permettent la création d'instances communes.

Considérant la consultation des organisations syndicales et l'avis favorable pris au CST du 11 mars 2026 soit 6 mois avant la date de scrutin prévu le 10 décembre 2026,

Considérant l'intérêt de disposer d'instances communes, compétentes pour l'ensemble des agents de la Ville de Saint-Herblain et du CCAS de Saint-Herblain.

Considérant le rattachement de l'ensemble des instances communes à la Ville de Saint-Herblain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- la création d'un comité social territorial (CST) commun compétent pour les agents de la Ville et du CCAS ; de ce CST découlera la Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;
- la création de Commissions Administratives Paritaires pour les catégories A, B et C, communes pour les agents fonctionnaires de la Ville et du CCAS ;
- la création d'une Commission Consultative Paritaire commune pour les agents contractuels de la Ville et du CCAS.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET




Bertrand AFFILÉ


